

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

26 SEPTEMBRE 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 26 septembre 2018, à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère

Absente : Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents : Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Treize (13) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h 00.

2. Accueil des visiteurs

M. le Maire Masella a souligné la présence du lieutenant Fred Jennings, du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9)

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mercredi 26 septembre 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-002

4. Approbation des procès-verbaux

It was moved by Councillor Elizabeth Ulin, seconded by Councillor Colleen Feeney and resolved:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- séance ordinaire du 27 août 2018 ;
- séance spéciale du 7 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella a fait des commentaires sur le processus budgétaire au niveau de l'Agglomération. Il a mentionné que presque la moitié du budget de fonctionnement des municipalités défusionnées est consacré au paiement de la part qui est due à la municipalité centrale, même si elles sont exclues de la préparation du budget de cette dernière. Le Maire a expliqué que le calcul de la part qui est due, laquelle est établie uniquement sur la valeur foncière, est injuste à tous points de vue. Par exemple, en ce qui concerne les services policiers, Westmount paiera davantage parce que c'est une ville plus riche, alors qu'elle n'a pas plus de besoins que les autres dans ce domaine. Il dit espérer que la prochaine augmentation de la facture qu'émettre l'Agglomération ne dépassera pas le coût de la vie. Le Maire a également dit que la Ville a reçu une délégation de visiteurs du Cameroun, des représentants élus et fonctionnaires de gouvernement local qui désiraient mieux connaître les politiques et les pratiques administratives de municipalités canadiennes dans le cadre d'un projet supervisé par L'École nationale d'administration publique. Dans un autre ordre d'idées, il a dit que le train de vacances CP reviendra cette année le 26 novembre, vers 18h. À cette occasion, la population est invitée à faire un don à la banque alimentaire NDG. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendra le 25 octobre.

7. Première période de questions du public

À 20 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Norbert Bedoucha a fait des commentaires au sujet des travaux du comité de bon voisinage sous la présidence du ministre des Transports concernant le projet Turcot. Il a dit qu'au début il y avait du positif. Cependant, à la dernière séance, aucune des questions soulevées par les résidents de Montréal-Ouest n'a été traitée. Il s'est demandé si le Conseil pouvait faire quelque chose à cet égard. Concernant l'idée d'un nouvel aréna, il a demandé au Conseil d'envisager la possibilité d'un projet de moindre envergure par rapport à ce qui a été proposé jusqu'à tout récemment. Sur cette dernière question, le Maire a expliqué que la Ville n'est pas en mesure de négocier avec le gouvernement concernant l'envergure du projet. Par contre, le Conseil a fait une demande de subvention en vertu d'un programme de subvention. Il a pris bonne note de la suggestion du résident d'évaluer d'autres options pour des projets différents tout en ajoutant que si ces autres options impliquaient des changements significatifs, il faudrait consulter la population avant d'aller de l'avant.

Susan Barwick a demandé si la Ville avait contacté l'entrepreneur du complexe résidentiel actuellement en construction à NDG près de Brock South. Le Maire Masella a dit qu'il y a eu une réunion il y a deux jours entre les fonctionnaires de Montréal et ceux de Montréal-Ouest et l'entrepreneur. La position de la Ville est claire ; la Ville n'accepterait pas que Ronald Drive soit utilisée comme voie d'accès à ce projet.

Nigel Dove s'est présenté comme membre des Amis de Meadowbrook (LAM) et a fait des commentaires sur la contamination de la conduite d'évacuation des eaux pluviales sur Toe-Blake. Le Maire Masella a répliqué que certaines informations que la Ville a reçues provenant de LAM concernant les endroits dans la Ville où les raccordements croisés ont été présumément identifiés n'étaient pas exacts. Il a ajouté que la Ville procède à sa propre évaluation. Le résident a ajouté que LAM préférerait une solution à la contamination du terrain de golf Meadowbrook autre que l'enfouissement de la rivière St-Pierre. Il a demandé si Montréal-Ouest était en contact avec Montréal concernant ce dossier. Le Maire a répondu par l'affirmative.

Cynthia Nichols a transmis aux membres du Conseil une invitation à un événement.

Louise Chenevert a posé une question sur les frênes dans un parc. Le Maire a répondu que la plupart de ces arbres étaient déjà morts et que la Ville doit attendre une période favorable pour les abattre. La résidente a recommandé une espèce d'arbres de remplacement. Le Maire a dit qu'il faudrait plusieurs espèces pour promouvoir la diversité et augmenter les probabilités de survie. La résidente a aussi demandé pourquoi les chiens sans laisse étaient interdits dans le parc Sheraton Park. Le maire a expliqué que les résidents avoisinants ont porté plainte en raison de l'utilisation du parc à chiens par de nombreux résidents provenant de Côte Saint-Luc.

Norbert Bedoucha a dit qu'il n'était pas satisfait de la gestion de la circulation par les policiers au passage à niveau. Le maire a répondu que le Lieutenant Jennings de la

SPVM a pris note de ce commentaire. Il a reconnu que certains agents travaillaient avec moins de zèle.

La première période de questions prit fin à 20 h 30.

8. Contrats et Greffe

a) Entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en vue de bénéficier des termes d'un contrat de fourniture de luminaires de rue DEL avec service connexes

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de ladite municipalité;

ATTENDU que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme celui visé en l'occurrence;

ATTENDU que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville doit conclure une entente avec la FQM ;

ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

ATTENDU que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.
- 2) Que Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant à la Ville de Montréal-Ouest d'adhérer au Contrat.
- 3) Que la Directrice générale soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres.
- 4) Que la Directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-004

b) Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing, fusils d'assaut et armes semi-automatiques

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Toronto, le 23 juillet, et celui de la Ville de Montréal, le 20 août, ont adopté chacun une résolution demandant au gouvernement fédéral d'interdire au grand public « la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes de poing, d'armes d'assaut et d'armes semi-automatiques au Canada », sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités ayant un mandat similaire de posséder des armes à feu, sous réserve des restrictions imposées par les administrations municipales, provinciales et fédérale, le cas échéant;

ATTENDU que des armes d'assaut ou des armes de poing ont été utilisées dans les attentats commis à l'École Polytechnique, en 1989, à l'Université Concordia, en 1992, au Collège Dawson, en 2006 et à la mosquée de Québec, en 2017;

ATTENDU que le projet de loi C-71, déposé le 20 mars 2018 à la Chambre des communes n'interdit pas la possession privée des armes d'assaut ou des armes de poing;

ATTENDU que selon Statistique Canada, les crimes violents impliquant des armes à feu ont augmenté de 33% entre 2013 et 2016, et que 60% de ces crimes impliquent des armes de poing;

ATTENDU que, selon les autorités policières et provinciales à travers le pays, la majorité des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles sont maintenant des armes à feu de provenance légale, soit qu'elles aient été volées à leurs propriétaires ou revendues illégalement (ce phénomène, selon le rapport du *Illegal Firearms Task Force* de Colombie-Britannique de novembre dernier, découlant en partie de contrôles déficients sur les ventes);

ATTENDU que le rapport publié par Statistique Canada le 22 novembre 2017 précise que le nombre et le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu ont augmenté pour une troisième année consécutive au Canada;

ATTENDU que le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association canadienne des chefs de police ont historiquement adopté des positions en faveur d'un contrôle plus serré des armes à feu au Canada;

ATTENDU qu'au cours des derniers mois, des survivants de la tuerie de la mosquée de Québec ont joint leurs voix à celles des survivants des tragédies du Collège Dawson et de l'École Polytechnique pour demander au gouvernement fédéral que les armes conçues pour tuer des humains soient interdites au grand public;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le conseil de ville de Montréal-Ouest demande au gouvernement canadien de renforcer le projet de loi C-71, notamment en interdisant la possession privée des armes de poing, fusils d'assaut et armes semi-automatiques, sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités ayant dans leur mandat de posséder des armes à feu en conformité aux obligations qui leur sont imposées au niveau municipal, provincial et fédéral.
- 2) Que le conseil de ville de Montréal-Ouest demande également au gouvernement canadien de resserrer les critères d'admissibilité pour l'obtention d'armes à feu par des membres du public en général, ceci afin d'empêcher que des individus clairement à risque ne soient autorisés à posséder des armes à feu.
- 3) Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit acheminée au ministre fédéral de la Justice, au ministre fédéral de la Sécurité publique, au député Marc Garneau, à la Ville de Montréal, à la Ville de Toronto, et aux autres municipalités de l'Agglomération.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-005

c) Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que l'article 484 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

ATTENDU que le Service de la trésorerie, conformément à l'article 511 de cette loi, a dressé un état indiquant un immeuble sur lesquels les taxes imposées en 2016 n'étaient pas encore payées le 26 septembre 2018;

ATTENDU qu'en juillet et en août 2018, le Service de la trésorerie a fait parvenir deux fois un avis aux propriétaires de cet immeuble en défaut de paiement, afin de les informer que leur propriété, conformément à la loi, pourrait être vendue pour non-paiement des taxes de l'année 2016;

ATTENDU que l'article 512 de la Loi sur les cités et villes stipule que le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le Trésorier, peut ordonner au Greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que le Conseil ordonne au Greffier de vendre à l'enchère publique pour non-paiement de taxes les immeubles mentionnés à la liste annexée, le 13 novembre 2018, à 14h00, dans la Salle de musique, à l'Hôtel de Ville, situé au 50, avenue Westminster sud, Montréal-Ouest.

2) Que le Greffier soit autorisé à entreprendre les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

3) Que le Trésorier soit autorisé à enchérir au nom de la Ville pour un montant correspondant aux arrérages de taxes foncières, plus les intérêts et frais encourus.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-006

c) Cour des petites créances – mandat de représentation

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) Que le Directeur des travaux publics, M. Rylan Wadsworth, et le Directeur adjoint des travaux publics, M. Allen M. Idle, soient chacun mandaté pour et autorisé à représenter la Ville de Montréal-Ouest à la division des petites créances de la Cour du Québec, dans toutes les affaires où la Ville est poursuivie pour des motifs liés aux activités du Service des travaux publics.

2) Que soit abrogée la résolution #20180129-006 (2).

Adoptée à l'unanimité
#20180926-007

NOTE Le Conseiller Dino Mazzone s'est joint à la séance à 20 h 40.

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 11 août au 17 septembre 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 11 août au 17 septembre, totalisant 866 948, 06 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-008

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de septembre 2018

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-009

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 septembre 2018.

2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
----------------	---------------

99-101 Bedbrook	Remplacement de la porte de garage ;
-----------------	--------------------------------------

- | | |
|--------------|--|
| 305 Brock N. | Démolition d'une terrasse dans l'arrière-cour, rallonge du sous-sol en dessous du solarium en avant, et remplacement de 39 fenêtres et de trois portes ; |
| 151 Brock N. | Remplacement du revêtement à l'entrée du sous-sol à l'arrière, de seize fenêtres et d'une porte arrière ; |
| 337 Brock N. | Remplacement de trois fenêtres de sous-sol et ajout de deux fenêtres de sous-sol. |

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
151 Brock N. 26 Westland	Construction d'un garage détaché dans l'arrière-cour ; Remplacement des bardeaux d'asphalte.

4) De remettre l'examen des plans suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
305 Brock N.	Renforcement des poteaux qui soutiennent la rallonge existante aux deuxième étage dans l'arrière-cour et rallonge du vestibule et de la galerie sur le côté gauche de la maison.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-010

11. Travaux publics

a) Contrat de collecte de déchets – renouvellement

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à RCI Environnement Inc. en vertu de la résolution # 20151130-014 pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 décembre 2018, plus deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat de RCI Environnement Inc. pour la collecte et le transport des déchets le vendredi soit renouvelé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au prix de 153 453,76\$ (avant taxes), plus l'ajustement applicable sur un an selon l'IPC pour Montréal.
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.
- 3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant

Adoptée à l'unanimité
#20180926-011

b) Contrat de collecte des matières organiques – renouvellement

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à Rebutts Solides Canadiens Inc. en vertu de la résolution # 20151130-015 pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 décembre 2018, plus deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le contrat de Rebutts Solides Canadiens Inc. pour la collecte et le transport des matières organiques le mardi soit renouvelé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au prix

de 88 882,97\$ (avant taxes), plus l'ajustement applicable sur un an selon l'IPC pour Montréal.

- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-490.
- 3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant

Adoptée à l'unanimité
#20180926-012

12. Ressources humaines

a) Convention collective – SCFP (cols bleus)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les termes et les conditions de la convention collective négociée avec le Syndicat des Cols Bleus Regroupés de Montréal – SCFP (section locale 301).
- 2) Que ladite convention collective s'applique depuis le 1^{er} juillet 2016 et se termine le 31 décembre 2023.
- 3) Que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer cette convention collective au nom de la Ville de Montréal-Ouest.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-013

13. Nominations

a) Amendement à la Résolution #20161219-017 (2) – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se compose de six membres réguliers et de quatre membres suppléants, et du Conseiller responsable de l'Urbanisme ;

ATTENDU que Madame Gem Silver, membre régulier, et monsieur Pierre Brideau, membre suppléant, ont démissionné ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que la Résolution #20161219-017 (2), qui a déjà fait l'objet de modifications par la Résolution #20170418-004 et la Résolution #20171114-014, soit de nouveau modifiée pour nommer les personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme :

- M. Pietro Palanca, membre suppléant ;
- M. Rami Dimitri, membre régulier.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-014

14. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

b) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

b) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

c) **Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, étant absente, il n'y eut pas de rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment

15. **Dépôt de documents**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. **Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

a) **Adoption du règlement n° 2018-006 – Règlement amendant le Règlement n° 2012-006 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

ATTENDU que le projet de règlement fut déposé à une réunion du Conseil et mis à la disposition du public, conformément à la loi ;

ATTENDU que l'objectif et la portée du projet de règlement ont été résumés à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que le règlement n° 2018-006 intitulé « Règlement amendant le Règlement n° 2012-006 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-015

b) **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement n° 456 concernant les nuisances, le bruit et la sécurité publique**

Le Maire Masella a donné un avis de motion qu'à une prochaine réunion du Conseil sera soumis pour adoption un « Règlement amendant le règlement no 456 concernant la nuisance, le bruit et la sécurité publique ».

Le projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

c) **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement de circulation n° 405**

Le Maire Masella a donné un avis de motion qu'à une prochaine réunion du Conseil sera soumis pour adoption un « Règlement amendant le règlement de circulation n° 405 ».

Le projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. **Seconde période de questions du public**

À 21 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Norbert Bedoucha a posé une question au sujet de la collecte des déchets organiques. Il a dit que les sacs en papier n'offrent pas assez de volume et que les sacs en plastique doivent être interdits. La Conseillère Ulin a ajouté que les sacs en plastique ne sont pas acceptés au dépôt régional. Ce n'est pas une question que la Ville et l'entrepreneur peuvent résoudre entre eux.

18. **Levée de la séance**

À 21 h 10, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20180926-016

Beny Masella
Mayor

Claude Gilbert
Town Clerk

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives -20180926*